



## COMMUNIQUE DE PRESSE

par rapport à la PROPOSITION DE LOI n° 3688  
visant à réformer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles,

Lons-le-Saunier, le 16 janvier 2021,

Mesdames, Messieurs,

Mardi 12 janvier 2021, nous avons été auditionnés en visioconférence à Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée Nationale afin de présenter nos observations et requêtes sur la proposition de loi 3688 visant à réformer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles.

Par communiqué du 6 janvier 2021, nous avons au préalable fait parvenir, à nos élus des départements et aux députés portant le sujet devant l'Assemblée Nationale, nos suggestions afin de permettre aux sinistrés, victimes de la sécheresse, d'être correctement pris en charge au titre du régime de catastrophe naturelle, ceci compte tenu des retours et attentes de nos adhérents.

Aussi nous espérons vivement que la voix des sinistrés que nous représentons aura été entendue par l'ensemble de nos députés, et que ceux-ci, quelle que soit leur étiquette politique, présenteront et adopteront des amendements afin d'inscrire dans la loi nos propositions permettant un traitement plus juste des sinistres liés à la sécheresse.

**Nous ne manquerons pas de faire un point précis et de communiquer sur ce qui a été réellement effectué ou non, proposé et adopté ou non, par chacun des élus et de leur parti au regard des propositions que nos élus ont reçues et qui sont disponibles depuis le 6 janvier 2021 sur notre site internet à l'adresse <https://www.lesoubliésdelacanicule.org/>, onglet « nos actions ».**

Le sort et la détresse des sinistrés doit primer en recueillant l'adhésion unanime de nos élus ceci dans un souci de résultat par rapport à l'ensemble des attentes exprimées, donc en faveur d'un texte complet amendé et adopté.

Respectueusement

Gérald Grosfilley  
Président de l'Association